

Rapport annuel 2002-2003

Juin 2003



AGENCE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES

Téléphone (418) 625-2100
Télécopieur (418) 625-2600

amvap@sogetel.net

201, rue Claude-Bilodeau, bur. 4, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0

La raison d'être de l'Agence des Appalaches

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, comme les seize autres agences régionales d'ailleurs, est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au Sommet sur la forêt privée au printemps 1995. Ayant débuté ses activités le 27 septembre 1996, l'Agence des Appalaches a déjà sept ans d'existence. Rappelons que le but premier de la mise en place d'une agence de protection et de mise en valeur est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert, en l'occurrence pour la région des Appalaches les cinq MRC suivantes: L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins et Ville de Lévis. Parmi les moyens qui sont mis en œuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agence, c'est avant tout pour les gens qui la possèdent, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.

TABLE DES MATIÈRES

2	ORDRE DU JOUR DE LA 6 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	2
3	PROCÉDURES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	3
4	AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	4
5	PROCÈS VERBALE DE LA 6 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	5
15	MESSAGE DU PRÉSIDENT	15
16	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	16
17	FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	17
19	MEMBRES DE L'AGENCE EN 2002-2003	19
21	RAPPORT FINANCIER 2002-2003	21
31	ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES	31
33	RAPPORT DES ACTIVITÉS	33
43	RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE	43
55	AGENTS DE LIVRAISON ACCRÉDITÉS EN 2002-2003	55
56	STATISTIQUES DU PROGRAMME	56
59	GRILLE DES TAUX	59
61	LISTE DES INDUSTRIELS AYANT CONTRIBUÉS	61
63	SUIVI DU PPMV	63
67	ENJEUX DE 2003-2004	67

générale annuelle *Assemblée*

Septième assemblée générale annuelle de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Le jeudi, 19 juin 2003
- 9 h 30 -

ENDROIT: LE MANOIR DU LAC-ETCHEMIN
187, 3^e Avenue
LAC-ETCHEMIN

ORDRE DU JOUR

- Inscription des membres (une pause-santé sera servie), 9 h 00
1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président, 9 h 30
 2. Procédures d'assemblée
 3. Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts
 4. Adoption de l'ordre du jour
 5. Adoption du procès verbal de la sixième assemblée générale annuelle
 6. Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2003
 7. Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année
 8. Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2002-2003
 9. Varia
10. Levée de l'assemblée

de l'assemblée générale annuelle *Procédures*

PRÉCISION

Nonobstant les procédures énoncées ci-après, toutes interprétations qui en découleraient ne sauraient en aucun cas se substituer aux articles du règlement intérieur de l'Agence qui prévalent en tout temps.

PROCÉDURES

1. Le président de l'Agence préside l'assemblée générale des membres et le secrétaire exécutif est d'office secrétaire d'assemblée; en cas d'absence du président et/ou du secrétaire, l'assemblée procède à la nomination ou à l'élection d'un ou des remplaçants parmi les participants.
2. Seuls les représentants dûment désignés par les différentes catégories de membres ont droit de vote à l'assemblée générale ; chaque représentant bénéficie d'un seul vote, peu importe le nombre de représentants de sa catégorie.
3. Les résolutions sont adoptées sur propositions dûment appuyées ; le dénombrement des voix n'est effectué que si le vote semble également partagé ou qu'un représentant délégué en demande expressément le décompte.
4. Tous les participants à l'assemblée ont droit de parole ; une seule intervention est permise par personne par sujet traité et sa durée ne doit pas excéder dix (10) minutes.
5. Le président contrôle les interventions et a le pouvoir d'interdire le droit de parole à toutes personnes qui ne respecteraient pas les présentes procédures.

de convocation *Avis*

Lac-Etchemin, le 29 mai 2003

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À l'attention des membres associés de l'Agence de mise en
valeur des forêts privées des Appalaches

Les partenaires au sein de l'Agence sont regroupés en trois catégories de membres réguliers : le monde municipal, composé de la Ville de Lévis et de quatre municipalités régionales de comté ainsi que leurs municipalités; les représentants des producteurs forestiers soit, les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs de bois ou des propriétaires forestiers et finalement, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

Vous faites partie de la liste officielle des membres réguliers et membres associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

En l'occurrence, vous êtes cordialement invité à participer à la septième assemblée générale des membres de l'Agence des Appalaches qui se tiendra **le jeudi, 19 juin 2003** au **Manoir du Lac-Etchemin**, 187, 3^e Avenue à Lac-Etchemin, à compter de **9 h 30**. L'assemblée générale est l'occasion de procéder, entre autres, à l'examen et à l'approbation du rapport annuel des activités, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et à la nomination du vérificateur.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que le procès verbal de la sixième assemblée générale annuelle de l'Agence.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.

Gilles Bérubé, Président

p.j.

de la 6^e assemblée générale annuelle
Procès verbal

SIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le 27 juin 2002

- 9 h 00 -

ENDROIT: Le Manoir du Lac-Etchemin,
187, 3^e Avenue,
Lac-Etchemin

PRÉSENCES :

MM Rosario Bossé (MRC de Montmagny), président

Jacques Bélanger (MRC de L'Islet)

Gérard Bélanger (MRC des Etchemins)

Marcel Poulin (MRC des Etchemins)

Fernand Labbé (MRC de Bellechasse)

Michel Paquet (Ville de Montmagny)

Daniel Racine (MRC de Montmagny)

Jean Garon (Ville de Lévis)

Benoît Chevalier (Ville de Lévis)

Émile Tanguay (Gr. for. de Montmagny et l'Islet)

André Lemelin (Gr. forestier de Montmagny)

Raynald Pouliot (Gr. forestier de Bellechasse)

Gaston Samson (Gr. forestier de Dorchester)

Eddy Morin (Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud)

Martin Côté (Syndicat des prod. de bois de la région de Québec)

André Lantagne (Syndicat des prod. de bois de la Beauce)

Robert Paquet (Syndicat des prod. de bois de la Beauce)

Gilles Bérubé (Industrie Maibec inc.)

Jacques Morin (Papiers Stadacona)

Dave Chouinard (Matériaux Blanchet inc.)

Richard Bilodeau (Forêt Québec, Appalaches)

Claude Bergeron (Cons. for. région de Québec)

Martin Loiselle, directeur de l'Agence des Appalaches

Mme Rachelle Bélanger, responsable technique de l'Agence des Appalaches

1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président

Le président, monsieur Rosario Bossé, a souhaité la bienvenue aux participants à cette sixième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence.

2- Procédures d'assemblée

Le directeur a fait la lecture des procédures d'assemblée. Le président mentionne qu'il peut s'y référer s'il le juge pertinent lors de la présente assemblée.

AG0206-01

3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts

CONSIDÉRANT QUE, pour la tenue de la présente assemblée, ce sont les représentants des membres de l'Agence qui doivent se prononcer sur les sujets à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter à l'assemblée générale et au conseil d'administration en tant qu'administrateur et substitut de ce dernier ,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Paquet, appuyé par monsieur Dave Chouinard,

et RÉSOLU QUE les personnes physiques inscrites au tableau ci-joint soient nommées représentants pour la présente assemblée générale et administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TABLEAU DES REPRÉSENTANTS, DES ADMINISTRATEURS ET DES SUBSTITUTS
DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MEMBRES
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES
2002-2003**

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	ORGANISME	REPRÉSENTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le monde municipal		MRC des Etchemins	M. Marcel Poulin	M. Marcel Poulin (M. Gérard Bélanger)
		MRC de L'Islet	M. Jacques Bélanger	M. Jacques Bélanger
		MRC de Montmagny	M. Rosario Bossé	M. Rosario Bossé (M. Gilles Couture)
		MRC de Bellechasse	M. Fernand Labbé	M. Fernand Labbé
		Ville de Lévis	M. Jean Garon	M. Jean Garon
		MRC	M. Daniel Racine	M. Daniel Racine
Les organismes reconnus des producteurs forestiers	O.G.C.	Gr. for. de L'Islet	M. Alain Pelletier	M. Émile Tanguay (M. Julien Pelletier) M. Raynald Pouliot M. Gaston Samson
		Gr. for. de Montmagny	M. André Lemelin	
		Gr. for. de Bellechasse-Lévis	M. Raynald Pouliot	
		Gr. for. de Dorchester	M. Gaston Samson	
	Syndicat des producteurs de bois	Synd. prod. bois Côte-du-Sud L'Islet	M. Eddy Morin	M. Eddy Morin (M. Jean-Roch Fradette) M. Martin J. Côté
		Synd. prod. bois Côte-du-Sud Montmagny Synd. prod. bois de la région de Québec Synd. prod. bois de la Beauce	M. Herman Lavoie (M. Jean-Roch Fradette) M. Martin J. Côté M. André Lantagne (M. Robert Paquet)	
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois		Industries Maibec inc.	M. Gilles Bérubé	M. Gilles Bérubé
		Matériaux Blanchet inc.	M. Robert Albert	M. Dave Chouinard
		Bois Daaquam inc.	M. Léandre Rouleau	M. Léandre Rouleau
		Boiscarvin inc.	M. Berthier Boulianne	
Représentant du ministre		MRNQ/ Beauce	M. Germain Labbé	M. Germain Labbé
		MRNQ/ L'Islet	M. Richard Bilodeau	M. Richard Bilodeau

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

AG0206-02

4- Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Poulin, appuyé par monsieur Fernand Labbé,

et RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 juin 2002 soit adopté avec l'ajout au varia des points suivants :

- 9.1 Modifications au règlement intérieur
- 9.2 Sommet de la forêt privée
- 9.3 Remerciements à la MRC des Etchemins

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0206-03

5- Adoption du procès verbal de la cinquième assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du procès verbal de la cinquième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 22 juin 2001 et que la correction suivante est faite :

« Monsieur Jacques Morin doit être ajouté à la liste des présences de la 5^e assemblée générale annuelle. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Morin, secondé par monsieur Émile Tanguay,

et RÉSOLU QUE le procès verbal de la cinquième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 22 juin 2001 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0206-04

6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2002

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Éric Lachance, c.a. a changé de nom pour la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. senc ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. senc mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2002, et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Racine, appuyé par monsieur Martin Côté,

et RÉSOLU d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0206-05

7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. senc et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats, de la qualité du travail et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Émile Tanguay, appuyé par monsieur André Lantagne,

et RÉSOLU d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. senc à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2003 et qu'il ne vienne pas les présenter à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence des Appalaches pour une somme d'environ 1 200 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

**8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités
2001-2002**

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2001-2002 et que le directeur en a fait la présentation et répondu aux questions suivantes des membres :

1. Monsieur Claude Bergeron, ing. f. tient à mentionner qu'à la page 42 du rapport annuel 2001-2002, la remise monétaire conséquent aux résultats de la vérification opérationnelle de 3 015,50 \$ pour les Conseillers forestiers de la région de Québec est due en partie à des travaux de phytocides qui se sont avérés inefficaces. Ces derniers ont repris le traitement de leur propre initiative, donc ce montant est inexact et donne une mauvaise image du conseiller. Le directeur de l'Agence va corriger cela dans le rapport annuel 2001-2002.
2. Certains membres de l'assemblée s'interrogent à savoir pourquoi seulement le tiers des propriétaires de lots sont membres de l'Agence.

Monsieur Martin Loïselle répond que suite aux sondages réalisés depuis quelques années auprès des propriétaires, il s'est rendu compte que le programme ne répond pas aux besoins (fauniques, érablières, etc.) de plusieurs d'entre eux.

3. Il est suggéré de publier dans les journaux des trois syndicats quels sont les industriels qui ont contribué financièrement à l'Agence. De cette façon, les industriels qui ne paient pas ce qu'ils doivent se sentiraient visés et cela ferait une publicité à ceux qui contribuent. Ce qui a été accepté par les membres de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Albert, secondé par Fernand Labbé.

et RÉSOLU QUE le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2001-2002 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9- Varia

AG0206-07

9.1. Modifications au règlement intérieur

CONSIDÉRANT QUE l'article 23 du règlement intérieur de l'Agence stipule que les modifications du présent règlement doivent être soumises à l'approbation du ministre après ratification par l'assemblée des membres ;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence a décidé, selon la résolution 0004-05, de modifier la nomination du responsable de l'Agence, de secrétaire exécutif pour directeur ;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence a décidé, selon la résolution 0111-04, de modifier son nom en soustrayant le mot « régionale » pour obtenir le nom suivant : l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches ;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence a décidé, selon la résolution 0111-04, de déménager son siège social à partir du 1^{er} janvier 2002 ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a été modifié à partir du 1^{er} janvier 2002 par la création de la nouvelle Ville de Lévis et la disparition de la MRC de Desjardins et de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Poulin, appuyé par monsieur Jacques Bélanger,

et RÉSOLU QUE les modifications suivantes au règlement intérieur de l'Agence soient adoptées :

- **Modification de la nomination du responsable de l'Agence :**
Remplacer dans le règlement intérieur le terme secrétaire exécutif par directeur.
- **Modification du nom de l'Agence :**
Modifier le nom de l'Agence en soustrayant le mot « régionale » pour obtenir le nom suivant : l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, et désigné par le sigle AMVAP.
- **Modification du siège social de l'Agence :**
Le siège social de l'Agence est situé dans les limites de son territoire.

Le conseil d'administration fixe, par le biais d'une résolution dans le cadre d'une réunion dûment convoquée à cette fin, l'adresse du siège de l'Agence. Un avis de la situation ou de tout déplacement du siège est publié à la Gazette officielle du Québec.

201, rue Claude-Bilodeau, bur. 4
Lac-Etchemin (Québec)
G0R 1S0

• **Modification du territoire de l'Agence :**

Le territoire à l'intérieur duquel l'Agence conduira ses activités est composé des territoires du domaine privé des municipalités régionales de comté et de la ville dont les noms figurent au présent paragraphe :

- Bellechasse, ~~Desjardins~~, ~~Les Chutes de la Chaudière~~, ~~Les Etchemins~~, L'Islet, Montmagny et la Ville de Lévis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0206-08

Autres modifications au règlement intérieur

CONSIDÉRANT QUE les industriels des pâtes et papiers n'ont pas de représentant pour la prochaine année et que la moitié des droits de vote de l'industrie ne pourront pas être utilisés ;

CONSIDÉRANT QU'il devient de plus en plus difficile d'avoir des représentants de l'industrie forestière au sein des agences,

CONSIDÉRANT QUE le règlement intérieur de l'Agence mentionne à l'article 10.01 concernant l'admissibilité des membres réguliers « Peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute personne morale ou organisme, oeuvrant sur le territoire de l'Agence, faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories décrites au sous-paragraphe 10.01 du présent règlement ; pourvu qu'elle soit intéressée à promouvoir les objectifs de l'Agence, qu'elle désigne une ou des personnes physiques à titre de représentant, que sa demande d'adhésion soit acceptée par les administrateurs et qu'elle paie sa cotisation pour l'année en cours, s'il y a lieu » ;

CONSIDÉRANT QUE peu d'industriels ont fait parvenir une demande d'adhésion à l'Agence, mais que plusieurs industriels contribuent à l'Agence,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Poulin, appuyé par monsieur Jacques Bélanger,

et RÉSOLU de modifier le règlement intérieur afin d'accepter l'adhésion comme membres réguliers de l'Agence tous les industriels qui contribuent à l'Agence sans qu'ils ne présentent une demande;

et RÉSOLU d'éliminer les deux sous-catégories de membres réguliers suivants : les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers, et de conserver uniquement la catégorie de membres réguliers des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois avec le même nombre de représentants (huit à l'assemblée générale et six au conseil d'administration) et de droits de vote (24 au conseil d'administration).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Sommet de la forêt privée

Étant donné que le Sommet de la forêt privée doit avoir lieu cet automne, plusieurs membres de l'assemblée ont exprimé le besoin de pousser du côté politique de sorte à ce que le territoire de l'Agence des Appalaches ressorte parmi les autres afin de bénéficier d'une augmentation des subventions pour l'aménagement forestier. L'entente pour les subventions venant à terme cette année, il est important de bien se préparer pour la nouvelle entente.

Pour se faire, monsieur Jean Garon va essayer d'organiser une rencontre avec le ministre des Ressources naturelles et quelques membres du conseil d'administration de l'Agence afin d'expliquer la problématique de la région ainsi que les besoins.

De plus, le Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches (CRCD) a commencé le portrait de la forêt privée de la région. Cependant, le directeur de l'Agence ne croit pas qu'il sera prêt pour cet automne.

Puis, le directeur de l'Agence a fait intégrer le secteur forestier dans le plan de développement du Centre local de développement des Etchemins, afin que les gens réalisent que la foresterie dans la région est importante.

De plus, une stratégie pour atteindre l'objectif mentionné précédemment sera élaborée par les membres du conseil d'administration.

AG0206-09

9.3 Remerciements à la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE depuis la fondation de l'Agence, la MRC des Etchemins leur fournissait gratuitement un espace de travail et qu'elle est maintenant relocalisée depuis le mois de janvier 2002 au centre communautaire,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Émile Tanguay, appuyé par monsieur Gaston Samson,

et RÉSOLU QU'une lettre de remerciements soit envoyée à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0206-10

10- Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Émile Tanguay, appuyé par monsieur Gaston Samson,

et RÉSOLU de lever l'assemblée à 11 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Rosario Bossé
Président

M. Martin Loiselle, ing. f.
Directeur

du président *Message*

*À tous les partenaires de l'Agence,
À tous les propriétaires forestiers,*

Nous vous présentons aujourd'hui ce rapport annuel afin de vous informer sur l'état de nos finances, mais surtout sur les activités de l'Agence au cours de l'année qui vient de se terminer.

Tout d'abord, nous en étions à la dernière année d'une entente qui liait tous les partenaires pour une période de cinq ans. Au cours de cette année, une rencontre des partenaires de la forêt privée devait se tenir soit à l'automne 2002 ou au printemps 2003. Malheureusement, elle n'a pas eu lieu. Espérons-le pour 2003-2004.

Notre programme en aménagement a très bien fonctionné et les données fournies par la vérification opérationnelle démontrent que les travaux exécutés par les conseillers forestiers ont été faits selon les règles de l'art.

L'Agence vient aussi de compléter sa première année de vérification opérationnelle et là aussi, nous nous devons de souligner le professionnalisme et l'éthique des personnes qui y ont œuvrées.

Au cours de cette année, nous avons vu les MRC passer avec succès à la phase active de l'harmonisation et à la mise en application de la réglementation sur les coupes abusives. C'est à mon avis une étape très importante pour l'avenir de nos forêts.

Avec l'Agence Chaudière, nous avons, au cours de l'année, rencontré le ministre afin de le sensibiliser à nos besoins en aménagement pour répondre à la demande de toutes les usines de notre territoire et de l'extérieur qui s'alimentent en très grande partie en forêt privée. À moyen et long termes, ces argents que nous demandons aujourd'hui pourront sauvegarder tous les emplois générés par la forêt.

Nous avons aussi sensibilisé les élus de notre territoire (MRC) sur l'importance de la forêt privée dans notre milieu de vie. Le CRC'D a aussi été rencontré sur ce sujet.

En janvier dernier, presque tous les membres du conseil d'administration ont participé à une journée d'information sur un sujet qui nous semblait très important soit : « Le conflit d'intérêt ».

Depuis le tout début de l'Agence, ce sujet nous irritait tous donc, je suis convaincu que les explications que nous avons eues sur ce sujet lors de cette journée ont permis à nous tous, membres du conseil d'administration, de mieux comprendre notre rôle à l'Agence.

En terminant, je voudrais vous exprimer à vous, directeur et membres du conseil d'administration, toute ma gratitude pour la franchise et le respect qui vous animaient lors de nos discussions. Ceci nous a permis de grandir encore plus.

Un merci spécial à Martin et son équipe pour le travail accompli et le support qu'ils m'ont apporté au cours de l'année.

*Gilles Bérubé
Président*

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

du conseil d'administration

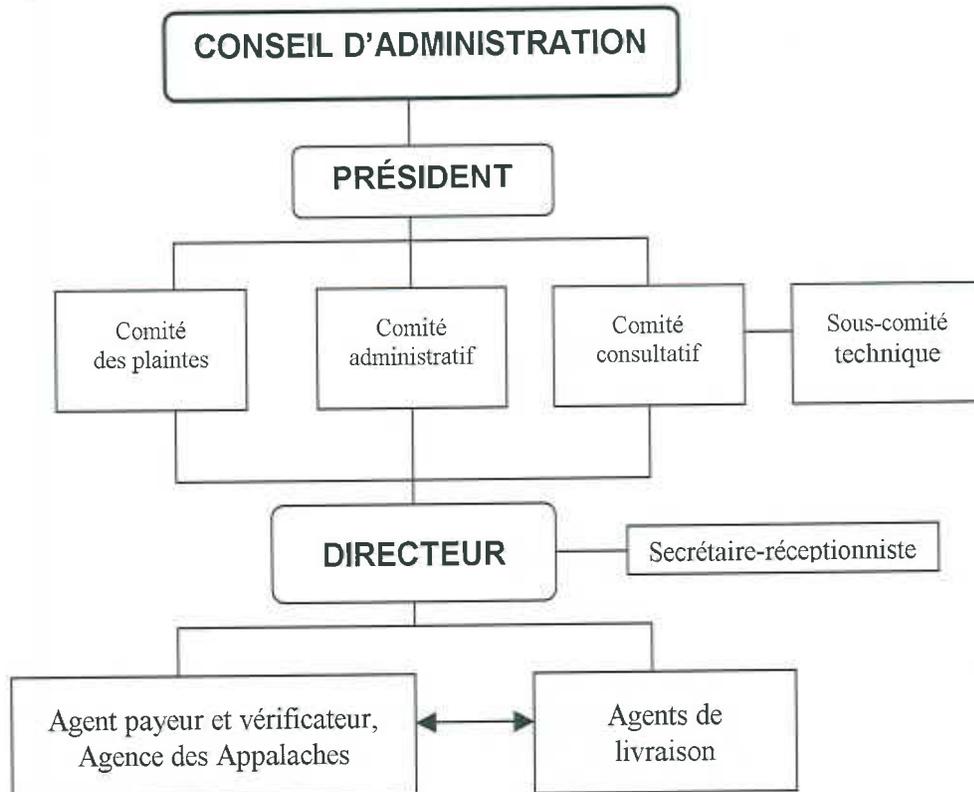
Composition

Conformément au règlement intérieur de l'Agence, les administrateurs représentant les partenaires se répartissent comme suit au sein du conseil d'administration :

CATÉGORIE	ORGANISME/ORGANISATION	ADMINISTRATEUR	PRÉSENCE	
Le monde municipal	MRC de Bellechasse	1- M. Fernand Labbé	100 %	
	MRC des Etchemins	2- M. Marcel Poulin	83 %	
	MRC de Montmagny	3- M. Rosario Bossé	100 %	
	MRC de L'Islet	4- M. Jacques Bélanger	100 %	
	Ville de Lévis	5- M. Jean Garon	33 %	
	Les MRC	6- M. Daniel Racine	100 %	
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	<u>OGC</u>	Gr. for. de Bellechasse-Lévis	1- M. Raynald Pouliot	100 %
		Gr. for. du Sud de Dorchester	2- M. Gaston Samson	100 %
		Gr. for. de Montmagny et de L'Islet	3- M. Émile Tanguay	100 %
	<u>SPB</u>	Synd. prod. bois de la Beauce	1- M. André Lantagne	100 %
		Synd. prod. bois de Québec	2- M. Martin J. Côté	100 %
		Synd. prod. bois de la Côte-du-Sud	3- M. Eddy Morin	50 %
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	<u>Sciage</u>	Industries Maibec inc.	1- M. Gilles Bérubé	100 %
		Bois Daaquam inc.	2- M. Léandre Rouleau	83 %
		Matériaux Blanchet inc.	3- M. Dave Chouinard	100 %
	<u>Pâtes et papiers</u>			
Ministère des Ressources naturelles	Unité de gestion de la Beauce	1- M. Germain Labbé	83 %	
	Unité de gestion des Appalaches	2- M. Richard Bilodeau	83 %	

La présidence a été assumé par monsieur Gilles Bérubé et la direction par monsieur Martin Loiseau. Le secrétariat des six séances du conseil d'administration a été assuré a une reprise par le directeur et ensuite par la responsable technique.

de l'Agence Fonctionnement



L'Agence est une personne morale à but non lucratif. Son fonctionnement est régi par les articles 335 et 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre trois de la Loi sur les forêts et de son règlement intérieur.

Le conseil d'administration est souverain des décisions de l'Agence et il est composé, tel que défini dans son règlement intérieur, des représentants des quatre groupes de partenaires. Le président représente l'Agence et est assisté par le directeur. Les différents comités sont nommés et mandatés par le conseil d'administration afin d'analyser des dossiers spécifiques et de faire les recommandations appropriées aux administrateurs. Le directeur anime tous les comités et s'assure que les orientations de l'Agence soient respectées. Une secrétaire-réceptionniste assiste le directeur dans ses tâches et s'occupe de la comptabilité.

L'agent vérificateur est celui qui s'assure de la conformité administrative, technique et terrain des travaux que l'Agence subventionne dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de son territoire. L'Agence assume depuis le 1^{er} avril 2002 ce mandat avec l'aide d'une responsable technique et d'un technicien forestier.

L'agent payeur est celui qui paie les réclamations de subventions des agents de livraison. L'Agence a continué de réaliser ce mandat sur son territoire.

Le personnel de l'Agence des Appalaches :

Nom	Titre	Durée dans l'année	Ancienneté
Martin Loiselle, ing. f.	Directeur	12 mois	5 ans
Karina Leblanc	Secrétaire-réceptionniste	12 mois	4 ans
Rachelle Bélanger, ing. f.	Responsable technique	8 mois	1 ^{ère} année
Barbara Pouliot, ing f.	Responsable technique	1 mois	1 ^{ère} année
Denis Ferland	Technicien forestier	7 mois	1 ^{ère} année

de l'Agence en 2002-2003

Membres

Membres réguliers

Municipalité de Lac-Étchemin
Municipalité de Lac-Frontière
Municipalité de l'Islet
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
Municipalité de Saint-Adalbert
Municipalité de Saint-Anselme (paroisse)
Municipalité de Saint-Benjamin
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse
Municipalité de Saint-Cyprien
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
Municipalité de Sainte-Aurélie
Municipalité de Sainte-Clair
Municipalité de Sainte-Justine
Municipalité de Sainte-Perpétue
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford
Municipalité de Sainte-Sabine
Municipalité de Saint-Étienne-de-Beaumont
Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon
Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

M.R.C. de Bellechasse
M.R.C. de L'Islet
M.R.C. de Montmagny

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.
Groupement forestier de l'Islet inc.
Groupement forestier de Montmagny inc.
Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
Municipalité de Saint-Lazare
Municipalité de Saint-Léon-de-Standon
Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
Municipalité de Saint-Magloire
Municipalité de St-Malachie
Municipalité de Saint-Marcel
Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
Municipalité de Saint-Nérée
Municipalité de Saint-Omer
Municipalité de Saint-Pamphile
Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Saint-Prospere
Municipalité de Saint-Zacharie
Municipalité de Fourville
Ville de Montmagny

M.R.C. des Étchemins
Ville de Lévis

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

A. Lapointe & Fils ltée
 Abitibi-Consolidated inc. div. St-Maurice
 Bégin & Bégin inc.
 Blanchette & Blanchette inc.
 Bois Daaquam inc.
 Bois Franc Cambium inc.
 Bois Franc-Nord inc.
 Bois de Sciage Lafontaine inc.
 Boiscarvin inc.
 Busque & Laflamme inc.
 Clermont Hamel ltée
 Couture & Fils
 Elai Maisan inc.
 F.F. Soucy inc. & Ass.
 Industries Maibec inc. div. St-Pamphile
 Industries Maibec inc. div. St-Théophile
 Industries Manufacturières Mégantic inc.
 Joseph Audet ltée
 Kruger inc. Trois-Rivières
 Kruger Wayagamack inc.
 L-H Plante & Fils inc.
 La compagnie Commonwealth Plywood ltée div.
 Princesville
 La compagnie Commonwealth Plywood ltée div.
 Shawinigan
 Les Bois Traités M.G. inc.

Les Lattecs M.G. inc.
 Les Produits forestiers Dubé inc.
 Matériaux Blanchet inc.
 Mégabois (1989) inc.
 Mobilier Rustique (Beauce) inc.
 Norampac inc. div. Cabana
 Pakaced G.D.S. inc.
 Panneaux Tembec OSB
 Papiers Domtar inc. (C.A. Windsor)
 Papiers Stadacona
 Pâte Mohawk ltée
 Pianos A. Bolduc inc.
 Produits forestiers D.G. ltée
 Produits forestiers Domtar (Beauce)
 Scierie A. Lemay & Fils inc.
 Scierie Arbostek inc.
 Scierie Bel-Ache ltée
 Scierie Gilles Couture
 Scierie J.N. Grégoire inc.
 Scierie Lauzé Joly inc.
 Scierie Leduc inc. div. de Stadacona
 Scierie Lemieux & Fils inc.
 Scierie Nord-Sud inc.
 Scierie Pelem inc.
 Vexco inc.
 Wilfrid Paquet & Fils ltée

Membres associés

Coopérative de gestion forestière des
 Appalaches
 Les conseillers forestiers de la Côte-du-Sud
 inc.

Les conseillers forestiers de la région de
 Québec

financier
Rapport

États financiers et
renseignements complémentaires

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DES APPALACHES**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

financier *Rapport*

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

Nous avons vérifié le bilan de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches au 31 mars 2003, ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables reconnus du Canada.

LEMIEUX NOLET

Comptables agréés
Société en nom collectif

Lac-Etchemin (Québec)

Le 9 juin 2003

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

Bilan

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	140 901 \$	196 885 \$
Débiteurs (note 3)	102 559	53 983
Frais payés d'avance	948	1 038
	<u>244 408</u>	<u>251 906</u>
Immobilisations (note 4)	25 167	13 586
	<u>269 575 \$</u>	<u>265 492 \$</u>

Passif et actifs nets

Passif à court terme :		
Créditeurs	1 072 \$	25 358 \$
Revenus perçus d'avance	-	16 514
	<u>1 072</u>	<u>41 872</u>
Actifs nets :		
Investis en immobilisations	25 167	13 586
Non affectés	243 336	210 034
	<u>268 503</u>	<u>223 620</u>
	<u>269 575 \$</u>	<u>265 492 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

_____, administrateur

_____, administrateur

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Revenus :		
Subvention Gouvernement du Québec	2 437 323 \$	2 756 972 \$
Contribution MRNQ projet	7 431	2 569
Contribution MAPAQ projet	31 583	10 917
Contribution MRC loyer	3 968	900
Contribution MRN Beauce	19 900	-
Contribution REXFORET	319 651	-
Contribution des industries	508 563	552 040
Revenu « Collecte des données historiques »	7 720	-
Revenu « Projet PEH - Lisier »	27 780	-
Mesures coercitives	8 587	-
Revenu « Projet de la MRC des Etchemins »	4 150	-
Revenus d'intérêts	9 793	22 720
Autres revenus	1 440	515
	3 387 889	3 346 633
Dépenses :		
Agents de livraison	2 992 024	3 197 239
Services professionnels du projet	14 907	4 542
Présidence	1 625	1 500
Salaires et avantages sociaux	162 376	87 674
Transfert de budget à l'agence Chaudière	12 600	-
Conception de logiciels et services informatiques	4 754	6 529
Projet :		
PEH- Lisier	17 051	-
Réglementation MRC	10 000	-
Sondage	-	1 129
Transfert de connaissances	44 132	38 840
Honoraires de vérification	1 021	1 576
Loyer	5 307	900
Entretien des locaux	823	130
Télécommunications	7 933	4 486
Publicité et communication	10 189	8 303
Activités promotionnelles	3 788	2 070
Papeterie et dépense de bureau	9 329	7 224
Cotisation	838	486
Formation	2 610	1 759
Frais de déplacements et de repas	18 421	7 255
Assurances	4 378	1 609
Frais de réunion	1 037	811
Améliorations locatives	1 893	3 717
Amortissement :		
Équipement informatique et logiciels	9 138	3 654
Mobilier et équipement de bureau	3 718	2 987
Autres	3 114	541
	3 343 006	3 384 961
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	44 883 \$	(38 328)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	Investissement en immobilisations	Non affectés	Total 2003	Total 2002
Solde au début de l'exercice	13 586 \$	210 034 \$	223 620 \$	261 948 \$
Excédent des dépenses sur les Revenus	(12 856)	57 739	44 883	(38 328)
Investissement en immobilisations	24 437	(24 437)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	25 167 \$	243 336 \$	268 503 \$	223 620 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Activités d'exploitation :		
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	44 883 \$	(38 328)\$
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	12 856	6 641
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(48 576)	29 750
Frais payés d'avance	90	(621)
Créditeurs	(24 286)	24 239
Revenus perçus d'avance	(16 514)	16 514
	(31 547)	38 195
Activité d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(24 437)	(14 703)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	(55 984)	23 492
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	196 885	173 393
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	140 901 \$	196 885 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2003

1. Statut et nature des activités :

L'organisme, constituée en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2. Principales conventions comptables :

a) Constatation des produits:

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

b) Immobilisations :

Les immobilisations sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

3. Débiteurs :

	2003	2002
Projets	35 500 \$	- \$
Contributions des industries	55 643	45 023
TPS et TVQ à recevoir	10 416	7 077
Autres	1 000	1 883
	102 559 \$	53 983 \$

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2003

4. Immobilisations :

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comp- table nette 2003	Valeur comp- table nette 2002
Mobilier et équipement de bureau	18 591 \$	8 462 \$	10 129 \$	10 192 \$
Équipement informatique	36 486	21 907	14 579	2 970
Logiciels	6 170	5 711	459	424
	61 247 \$	36 080 \$	25 167 \$	13 586 \$

5. Flux de trésorerie :

Les espèces et quasi-espèces de l'organisme sont composées de l'encaisse.

6. Engagements :

L'organisme est liée par une convention de bail de locaux échéant le 31 mars 2005 qui totalise 11 381 \$ et se répartit comme suit : 2003 – 5 058 \$; 2004 – 5 058 \$ et 2005 – 1 265 \$.

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
 DES APPALACHES**

Annexe – Revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	Caractérisation des friches	Collecte des données Historique	REXFORET	PEH - Lisier
Dépenses :				
Agents de livraison	- \$	- \$	319 651 \$	- \$
Services professionnels du projet	14 907	-	-	-
Présidence	-	-	-	-
Salaires et avantages sociaux	21 774	7 720	-	9 564
Transfert de budget à l'agence Chaudière	-	-	-	-
Conception de logiciels et services informatiques	-	-	-	-
Projet :				
PEH - Lisier	-	-	-	17 051
Réglementation MRC	-	-	-	-
Sondage	-	-	-	-
Transfert de connaissances	-	-	-	-
Honoraires de vérification	-	-	-	-
Loyer	-	-	-	-
Entretien des locaux	-	-	-	-
Télécommunications	-	-	-	-
Publicité et communication	-	-	-	-
Activités promotionnelles	-	-	-	-
Papeterie et dépenses de bureau	2 333	-	-	200
Cotisations	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Frais de déplacements et de repas	-	-	-	765
Assurances	-	-	-	-
Frais de réunion	-	-	-	-
Améliorations locatives	-	-	-	-
Amortissement :				
Équipement informatique et logiciels	-	-	-	-
Mobilier et équipement de bureau	-	-	-	-
Autres	-	-	-	200
	39 014 \$	7 720 \$	319 651 \$	27 780 \$

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
 DES APPALACHES**

Annexe – Revenus et dépenses (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

Aménagement et fonctionnemen	Total 2003	Total 2002
2 672 373 \$	2 992 024 \$	3 197 239 \$
-	14 907	4 542
1 625	1 625	1 500
123 318	162 376	87 674
12 600	12 600	-
4 754	4 754	6 529
-	17 051	-
10 000	10 000	-
-	-	1 129
44 132	44 132	38 840
1 021	1 021	1 576
5 307	5 307	900
823	823	130
7 933	7 933	4 486
10 189	10 189	8 303
3 788	3 788	2 070
6 796	9 329	7 224
838	838	486
2 610	2 610	1 759
17 656	18 421	7 255
4 378	4 378	1 609
1 037	1 037	811
1 893	1 893	3 717
9 138	9 138	3 654
3 718	3 718	2 987
2 914	3 114	541
2 948 841 \$	3 343 006 \$	3 384 961 \$

des revenus et des dépenses

Analyse

Nous venons de vous présenter les états financiers et renseignements complémentaires de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Voici une analyse des revenus et dépenses concernant la dernière année de fonctionnement, 2002-2003.

REVENUS :

Les frais administratifs de l'Agence en 2001-2002 sont de 4,3 %. Pour l'année 2002-2003, ces frais sont de 7,4 %. Par contre, excluant les frais directs reliés aux projets, les frais administratifs du fonctionnement de l'Agence incluant la vérification opérationnelle sont de 6,2 %. Cette augmentation est due principalement au mandat additionnel de vérification opérationnelle et pour une partie moindre, la gestion et réalisation de quatre projets qui ont contribué à hausser la masse salariale de l'Agence.

La contribution du gouvernement du Québec pour le programme d'aménagement est demeuré stable en additionnant les subventions du MRN et de REXFORET. Toutefois, considérant la perte de la municipalité de St-Lambert de notre territoire, nous avons dû transférer 12 600 \$ à l'Agence de la Chaudière. Nous avons reçu une contribution additionnelle du MRN Beauce afin de soutenir les activités de vérification opérationnelle.

Vous pouvez remarquer que la contribution de l'industrie a diminué d'environ 8 % par rapport à l'an passé. Cette baisse est due essentiellement à une diminution du marché et à une mauvaise créance avec un industriel. De plus, certaines indications nous laissent croire que certains industriels ne contribuent pas à leur juste valeur. À cet égard, certaines procédures seront entreprises lors de la prochaine année avec le ministère et les autres partenaires afin de valider ses soupçons.

Les revenus de projets totalisent 78 664 \$ pour la dernière année. Tous les projets ont fait leurs frais et même, dans certains cas, ont généré des surplus. L'important dans ces projets n'est pas de générer des profits, mais de créer de l'emploi afin d'acquérir de l'expertise et de permettre à l'Agence d'amortir ses frais fixes et administratifs.

Finalement, les autres revenus proviennent des intérêts sur les placements qui ont diminué considérablement depuis deux ans dû au faible taux d'intérêt, et à l'application des mesures coercitives pour la saison 2001-2002.

DÉPENSES :

Nous remarquons que nous avons investi dans le programme de mise en valeur en 2002-2003 une somme inférieure de 205 215 \$ par rapport à 2001-2002. Cette diminution s'explique en bonne partie par la baisse de la contribution de l'industrie (50 000 \$), une augmentation des frais administratifs reliée à la vérification opérationnelle (70 000 \$) et d'une somme de 62 376 \$ prévue à être investie pour les anciens clients du Groupe Forum qui n'a pas été utilisée.

Les frais reliés aux salaires ont pratiquement doublés par rapport à l'an passé. Nous expliquons ce phénomène par les salaires reliés à la vérification opérationnelle et la réalisation des projets.

L'Agence a continué d'investir en transfert de connaissances auprès des propriétaires pour une somme comparable à la dernière année.

des revenus et des dépenses

Analyse

Le coût du loyer a augmenté considérablement en 2002-2003. Cela s'explique par l'occupation des locaux pour toute la durée de l'année par rapport à seulement trois mois en 2001-2002 et par une augmentation de la superficie louée. Rappelons que la majeure partie de cette dépense est absorbée par les MRC.

Les frais de déplacements, de repas et d'acquisition d'équipements ont eux aussi augmentés lors de la dernière année. Tous ces coûts additionnels sont reliés directement à la vérification opérationnelle.

Nous terminons donc l'année 2002-2003 avec un surplus de 268 503 \$ dont 25 167 \$ est en immobilisations.

Finalement, nous avons en compte à recevoir (débiteurs) au 31 mars 2003 une somme de 102 559 \$. Elle se répartie de la façon suivante : des revenus à recevoir des projets de 35 500 \$; des revenus de l'industrie pour une somme de 55 643 \$; un retour de 50 % des taxes payées pour une somme de 10 416 \$ et d'autres somme pour 1 000 \$.

des activités Rapport

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT:

Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Sans vouloir diminuer la portée de ce règlement, nous pouvons affirmer que son mandat se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

MEMBRES:

La liste complète des membres du conseil d'administration qui ont siégé en 2002-2003 est présentée à la page 16 du présent rapport annuel. De plus, vous y trouverez le pourcentage de participation de chacun des administrateurs. La présidence a été tenue par monsieur Gilles Bérubé.

RÉUNIONS:

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'année:

- le 23 avril 2002;
- le 27 juin 2002;
- le 12 septembre 2002;
- le 15 novembre 2002 ;
- le 23 janvier 2003;
- le 13 mars 2003.

Les résolutions adoptées lors de ces rencontres ont porté sur différentes questions d'ordres politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

Plus particulièrement, il a mandaté un comité de sélection afin de retenir les services d'une personne pour le poste de responsable technique.

Au niveau technique, le conseil d'administration a adopté les modifications aux normes techniques et administratives. Ces normes ont été revues en tenant compte de différentes orientations du PPMV.

Il a adopté, en début d'année, une augmentation de 3,0 % des taux de l'aide financière en tenant compte de l'indice des prix à la consommation et du rattrapage.

Il a adopté les conditions de travail du directeur et de la secrétaire-réceptionniste.

Il n'a pas renouvelé l'accréditation du Groupe Foram et il a mis en place une procédure afin d'accréditer un nouvel agent de livraison pour le printemps 2003.

Le conseil a adopté les prévisions budgétaires ainsi que la distribution budgétaire aux agents de livraison pour la saison d'opération 2002-2003.

Le conseil d'administration a fixé la date de la 6^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence. Suite à cette assemblée, il a nommé un nouveau président, monsieur Gilles Bérubé, et a voté une motion de remerciements pour le président sortant, monsieur Rosario Bossé.

Il a nommé les membres de son comité administratif afin d'agir à titre d'officiers de l'Agence en plus de déterminer les membres du comité consultatif.

Il a analysé les rapports des comités de travail qu'il a mis en place. Ces rapports ont été adoptés avec ou sans modification.

des activités Rapport

Il a adopté le bulletin 2001 des agent de livraison et il a décidé que le directeur rencontre individuellement chaque agent afin de leur transmettre les résultats.

L'Agence a procédé à l'engagement d'une responsable technique sur une base annuelle et d'un technicien forestier pour une période d'environ six mois par année afin d'assumer le mandat de la vérification opérationnelle.

Il a adopté la programmation 2002-2003 des activités dans le cadre de la stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires forestiers. Il a mandaté les trois syndicats de producteurs de bois de son territoire pour réaliser la majeure partie de cette programmation.

L'Agence a signé un protocole d'entente avec Rexforêt afin de combler son budget d'aménagement par la création d'emploi en forêt privée.

L'Agence a décidé de participer dans différents projets :

- projet-pilote sur l'Initiative d'évaluation de la faisabilité du boisement en vue du captage de carbone (peuplier hybride et lisier de porc);
- Étude de rendement de peuplier hybride de quatre provenances (Goupement de Bellechasse-Lévis);
- Projet expérimental de reboisement dans une ferme forestière à Saint-Nicolas (CFRQ);
- Projet-pilote relatif à l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement du territoire agricole de la MRC des Etchemins ;
- Mise à jour des perturbations par la télédétection;
- Initiative d'évaluation de la faisabilité du boisement en vue du captage de carbone, lignes directrices pour la collecte des données historiques.

L'Agence avait décidé de participer financièrement, avec les MRC de son territoire, pour les deux prochaines années, à un projet-pilote de réglementation concernant la protection et la mise en valeur des boisés privés. De plus, elle avait nommé son directeur pour siéger sur le comité de suivi afin d'assister les MRC dans ce projet. Un inspecteur régional a été sélectionné et engagé pour mettre en application cette réglementation et l'harmoniser sur l'ensemble du territoire de l'Agence.

Le directeur a effectué le suivi aux administrateurs des activités des différents comités régionaux et provinciaux auxquelles il siège (CRCD, CRECA, Inventaire écoforestier, taxes à la consommation, réglementation des MRC).

L'Agence a participé aux audiences du BAPE concernant la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec et elle a déposé un mémoire.

Les administrateurs ont décidé de participer avec les seize autres agences au développement d'un logiciel de gestion de la forêt privée afin de remplacer celui que le MRN nous a transféré.

L'Agence a mandaté le comité administratif et le directeur afin d'élaborer une stratégie pour la prochaine rencontre des partenaires. Le président, le directeur et d'autres administrateurs ont rencontré le ministre, monsieur François Gendron, afin de le sensibiliser à l'importance de la forêt de Chaudière-Appalaches. Une autre rencontre a eu lieu avec le député Claude Lachance au bureau de la ministre madame Linda Goupil. De la même façon, la conférence des préfets de Chaudière-Appalaches a été sensibilisée. Finalement, le CRCD de notre région a reçu le document préparé pour informer les élus de l'importance du secteur forestier pour notre région.

des activités Rapport

L'Agence a donné son appui à la mise sur pied du programme d'aide à l'aménagement intégré et à la valorisation des ressources faune-forêt de la forêt privée.

Les administrateurs ont suivi une formation sur leur rôle au sein du conseil d'administration de l'Agence.

L'Agence a nommé un conciliateur-décideur, et les administrateurs ont complété un registre de divulgation d'intérêts

Finalement, à titre de représentants de l'Agence, le président et le directeur ont assisté aux rencontres des agences les 24 et 25 avril 2002, les 24 et 25 octobre 2002 et les 17 et 18 février 2003. Pour cette dernière rencontre, l'Agence des Appalaches a accueilli les autres agences à Montmagny.



Les comités suivants sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration dans l'étude de certains dossiers. Ces comités siègent au besoin et traitent les mandats qui leur sont attribués par le conseil d'administration de l'Agence. Ils font ensuite leurs recommandations aux administrateurs.



COMITÉ ADMINISTRATIF

MANDAT:

Le comité administratif a pour mandat la gestion de la trésorerie de l'Agence et le fonctionnement des opérations courantes. Son action est tributaire des décisions du conseil d'administration. De plus, il fait des recommandations concernant les conditions salariales des employés suite à une évaluation du travail accompli.

MEMBRES:

M. Gilles Bérubé, président
M. Martin J. Côté, 1^{er} vice-président
M. Marcel Poulin, 2^e vice-président
M. Gaston Samson, 3^e vice-président
M. Martin Loisel, directeur et trésorier

RÉUNIONS:

Le comité administratif s'est réuni à trois reprises au cours de l'année:

le 11 avril 2002;
le 4 septembre 2002;
le 4 novembre 2002.

Les activités du comité ont été centrées surtout autour de la préparation du budget et des mesures à prendre dans les dossiers relatifs au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées qui ont une incidence sur les dépenses.

Le comité a abordé certains sujets d'intérêt plus général afin de mieux cerner les problématiques et de soumettre des recommandations au conseil d'administration.

Les thèmes suivants ont fait l'objet d'une décision et/ou d'une recommandation au conseil d'administration:

- Conditions de travail des employés ;
- Programmation budgétaire de l'Agence pour 2002-2003;

des activités Rapport

- Immobilisations pour 2002-2003;
- Renouvellement des assurances de l'Agence;
- Suivi de la situation financière de l'Agence;
- Suivi de l'évolution de la contribution de l'industrie;
- Loyer de l'Agence et améliorations locatives;
- Non-renouvellement de l'accréditation du Groupe Forum;
- Accréditation d'un nouvel agent de livraison;
- Formation des employés de l'Agence;
- Frais du président;
- Frais de déplacements des employés;
- Bilan de la vérification opérationnelle;
- Dossier TPS et TVQ;
- Dossier de la Scierie Nord-Sud;
- Évaluation de la responsable technique;
- Processus de sélection d'un nouvel agent de livraison;
- Sélection d'une ingénieure forestière pour remplacer la responsable technique.



COMITÉ DES PLAINTES

MANDAT:

Son mandat est de traiter des plaintes écrites des propriétaires.

MEMBRES:

M. Martin J. Côté
M. Marcel Poulin
M. Martin Loisel

RÉUNIONS:

Le comité s'est réuni à une seule reprise pour traiter une plainte d'un propriétaire.

COMITÉ CONSULTATIF

MANDAT:

Voici les éléments de contenu du mandat du comité consultatif :

- Il doit analyser les demandes de modifications ou de précisions des normes techniques et administratives; évaluer les résultats de performance des agents de livraison et réaliser le bulletin ; faire le suivi des modifications apportées à certaines normes et de revoir la procédure de vérification opérationnelle;
- De plus, il fait le suivi du plan d'action du PPMV ;
- Il valide les intrants qui ont servi à élaborer l'étude des taux de 1999 ; détermine la valeur des nouveaux traitements offerts au programme de mise en valeur des forêts privées et propose une grille des taux pour 2002-2003 ;
- Il s'assure que les orientations du conseil d'administration en matière de transfert de connaissances soient respectées ; évalue le bilan des réalisations pour la période 2001-2002 et analyse la programmation pour la prochaine année.

Il relève directement du conseil d'administration et peut mettre en place des sous-comités pour l'assister au besoin.

MEMBRES:

M. Dave Chouinard
M. Gilles Bérubé
M. Rosario Bossé
M. Jacques Bélanger
M. Raynald Pouliot
M. Denis Villeneuve
M. Richard Bilodeau
M. Germain Labbé
M. Martin Loisel, animateur et secrétaire

des activités Rapport

RÉUNIONS:

Le comité consultatif s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- Le 11 avril 2002;
- le 28 janvier 2003.

Les sujets abordés par le comité ont soit été adoptés par le conseil d'administration ou ont tout simplement permis de préciser la portée de certaines pratiques se rapportant à la livraison du programme.

Les thèmes suivants ont été abordés lors de cette rencontre :

- Les membres ont pris connaissance de leurs mandats et ils ont fixé un échéancier de travail;
- Grille des taux pour 2002-2003;
- Analyse des recommandations du sous-comité technique;
- Le comité a analysé les demandes de modifications aux normes techniques et administratives;
- Le comité a reçu une présentation du projet-pilote de mise en valeur du cerf de virginie.

Le comité s'est fait aider par le sous-comité des normes techniques et administratives, qui s'est rencontré à trois reprises, pour la mise à jour des normes techniques et administratives pour la saison 2002-2003.

Ce sous-comité est formé des membres suivants :

M. Roger Dutil
M. Claude Bergeron
M. Réjean Ouellet
M. Martin Loiselle, directeur
Mme Barbara Pouliot, responsable technique

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence investie à chaque année en transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence mandate les trois syndicats de producteurs de bois de son territoire pour la mise en œuvre de la majeure partie de sa programmation.

Voici les principales réalisations en matière de transfert de connaissances, de sensibilisation et d'information qui ont été élaborées en 2002-2003 :

ACTIVITÉS DE FORMATION RÉALISÉES

Les syndicats ont organisé 32 sessions de formation pour les propriétaires de boisés, incluant deux visites de travaux sylvicoles en forêt, auxquelles ont participé 325 propriétaires forestiers. Une formation d'une journée, portant sur la communication efficace a été organisée pour les conseillers forestiers.

Activité de formation	Nombre de formation	Nombre de participants
Abattage directionnel	9	88
Affûtage de la scie à chaîne	5	58
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	3	19
Aménagement forestier pour la faune	2	12
Éclaircies commerciales	2	21
Façonnage des bois feuillus	2	35
Fiscalité forestière	2	32
Planification des interventions de récolte	1	4
Rentabilité d'un boisé privé	2	29
Utilisation de la débroussailleuse	2	14
Visite des travaux sylvicoles en forêt	2	13
Total :	32	325

des activités Rapport

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

De façon générale, les questionnaires d'appréciation font voir une très grande satisfaction des participants tant au niveau de la qualité générale des activités, de l'organisation, du contenu et des formateurs. Il n'y a à peu près aucune remarque négative et, s'il y en a, c'est au sujet du local ou de la durée du cours. Lorsque nous avons ce type de commentaires, nous nous empressons d'y donner suite et une erreur ne se reproduit pas deux fois. Nous ne recevons jamais aucune plainte au sujet du formateur lui-même, de sa compétence ou de son enseignement.

De plus, les participants apprécient énormément la partie pratique des cours, bien qu'ils considèrent essentielle la théorie. Il semble donc que le dosage soit bon entre les deux parties et que le contenu des cours corresponde exactement aux besoins des producteurs. D'ailleurs, nous pouvons constater le vif intérêt pour les activités de transfert de connaissances grâce aux nombreuses inscriptions pour les autres cours sur ce même questionnaire. Finalement, nous recevons régulièrement des lettres ou téléphones de participants nous réaffirmant leur grande satisfaction du cours qu'ils ont suivi, quel qu'il soit.

VISITES DE TRAVAUX SYLVICOLES EN FORÊT

Comme prévu, deux visites de travaux sylvicoles ont été organisées à l'automne 2002. Au total, 13 propriétaires forestiers ont participé aux visites organisées par les Syndicats des producteurs de bois de la Beauce et de la région de Québec.

ATTESTATION DE FORMATION

L'Agence des Appalaches a remis une attestation personnalisée à tous les participants ayant suivi une formation subventionnée par celle-ci. Cette attestation, préparée par l'Agence, atteste que le propriétaire a suivi le cours de formation en question.

COURS AUX CONSEILLERS FORESTIERS

Tel que prévu, un cours de formation intitulé « Communiquez avec succès » a été organisé pour les conseillers forestiers. Ce cours présenté par la firme de formation et de consultation *Competencia* a eu lieu le 30 janvier 2003 à Montmagny. Près d'une quinzaine de participants ont assisté à la formation.

De plus, l'Agence a organisé une journée sur l'éclaircie commerciale des plantations qui a eu lieu le 29 octobre 2002. Pour l'occasion, monsieur Guy Prigent était le formateur. Plus de 25 personnes ont assisté à cette journée de formation.

PUBLICITÉ DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Les journaux des syndicats des producteurs de bois ont publié la liste des activités offertes au cours de l'année. Des annonces dans les journaux locaux ont également été utilisées par l'Agence pour informer les propriétaires de la tenue des cours.

FEUILLETS TECHNIQUES

Deux dépliants d'information sur les formations qui sont offertes aux propriétaires de boisés ont été développés au cours de la saison, soit « Rentabilité d'un boisé privé » et « Planification des interventions de récolte ».



ACTIVITÉS DE PROMOTION

PLANTS NON SUBVENTIONNÉS

L'Agence a distribué 151 530 plants non subventionnés durant la dernière année par l'entremise des Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud dans le territoire des MRC de L'Islet et Montmagny. Ces plants ont été distribués aux propriétaires qui en avaient fait la demande à l'Agence.

des activités Rapport

MOIS DE L'ARBRE

Durant la semaine de l'arbre, l'Agence a fourni 360 plants de feuillus et de résineux à l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin. De plus, le directeur a réalisé une demie-journée de plantation avec les élèves de 1^{ère} année de cette école. La plantation a eu lieu le long du sentier écologique des Etchemins.

SALON DE LA FORÊT

Le directeur a animé un kiosque au salon de la forêt aux Galeries de la Capitale du 21 au 23 mars 2003. L'emplacement est partagé avec les Agences de Québec et de la Chaudière. Plus de cent personnes de notre territoire passe à chaque année pour s'informer de différents sujets de la forêt privée.

ACCUEIL DE VISITEURS ÉTRANGÈS

Le directeur et monsieur Raynald Pouliot ont accueilli une délégation de l'Espagne avec des représentants du ministère au mois d'avril 2002. Les participants ont été informés du mode de fonctionnement et de gestion de la forêt privée au Québec.

De plus, au mois de juin 2002, le directeur a fait une présentation de l'historique du programme d'aide à la forêt privée à une délégation de l'Uruguay, du Nicaragua et de Cuba.

MÉMOIRE DU BABE

L'Agence a présenté un mémoire lors de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. On retrouve à l'intérieur de ce mémoire une présentation de l'Agence et de l'importance de la forêt privée des Appalaches, des liens avec le plan d'action du PPMV, nous avons cité les impacts sur la forêt privée de notre territoire et énoncé dix recommandations.

PROJETS

PROJET DE CARACTÉRISATION DES FRICHES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Ce projet c'est terminé au cours de la dernière année. Les partenaires financiers étaient le MAPAQ, le MRN et les deux agences de Chaudière-Appalaches pour un budget de 90 000 \$.

Le projet a permis d'asseoir à une même table les deux principaux utilisateurs des sols en zone agricole. Les échanges entre les intervenants des milieux agricole et forestier ont permis d'atteindre un consensus pour les quatorze syndicats de base des Appalaches lors de l'identification de blocs homogènes forestiers (BHF). Dans Chaudière, l'arrivée de nouvelles normes agro-environnementales (REA) a lourdement affecté le processus d'identification de ces blocs. Seulement 60 % des syndicats de base sont parvenus à un consensus.

Malgré le nombre considérables de BHF identifiés, la superficie des terrains non-forestiers pouvant être reboisés sans autorisation du MAPAQ est minime. En fait, ces BHF sont principalement constitués de forêt (90 à 97 %). Le véritable enjeu de ce projet était donc l'élaboration d'une grille multicritère d'analyse des friches en zone agricole faisant consensus. Or, après avoir rencontré séparément les intervenants agricoles et forestiers, force est de constater que beaucoup de chemin reste à faire pour en venir à un tel consensus. Les nouvelles normes agro-environnementales, sus-mentionnées, ont fortement indisposé les intervenants du milieu agricole. Ces derniers n'étant plus disposés à négocier sur les bases du présent projet et voulant même s'inspirer de la politique régionale sur la gestion des avis de reboisement du MAPAQ de janvier 2001, la suite des négociations était prévisible. Dans ce contexte, le MAPAQ a retiré son appui au projet tout en insistant sur la nécessité de continuer la réflexion sur le sujet dans un proche avenir.

des activités Rapport

Le projet de caractérisation des friches en Chaudière-Appalaches a atteint l'objectif initial de créer des blocs homogènes forestiers faisant consensus dans la région des Appalaches, mais il n'a pas atteint cet objectif dans la région de Chaudière. De plus, l'élaboration d'une grille multicritère faisant consensus pour la gestion des demandes de reboisement n'a pas été possible. Néanmoins, les discussions survenues lors de ce projet ont permis de connaître la position de tous les intervenants du territoire sur la composition et l'utilisation de cette grille. D'ailleurs, ce projet aura probablement servi à jeter les ponts d'une éventuelle table de concertation multidisciplinaire sur le reboisement mais aussi sur tous les aspects touchant la gestion et l'utilisation des sols en zones agricoles. En attendant, l'entente administrative MRN-MAPAQ de 1987 sur la planification des travaux de mise en valeur de la forêt privée en zone agricole demeure.

PROJET-PILOTE SUR L'INITIATIVE D'ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DU BOISEMENT EN VUE DU CAPTAGE DU CARBONE

L'Initiative d'évaluation de la faisabilité du boisement en vue du captage du carbone vise à mettre en oeuvre une mesure préparatoire qui permettrait d'estimer le potentiel du boisement comme mode de captage du carbone sur des terres appropriées au Canada et d'en évaluer les incidences. Le but principal est d'exécuter le travail d'élaboration et d'évaluation visant à juger de la faisabilité de mettre en oeuvre un programme national de boisement à grande échelle afin d'aider le Canada à atteindre ses objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre. L'évaluation de projets-pilotes, d'essais et de mécanismes de prestation de services relatifs au boisement permettra d'évaluer certains modèles et partenariats créatifs et novateurs pour la mise en oeuvre de programmes, et de combler les lacunes principales de l'information liées aux engagements de Kyoto.

En clair, les sites admissibles au boisement pour l'obtention de crédits de carbone sont principalement les terres marginales en culture, les friches herbacées et une partie, plus difficilement identifiable, des friches arbustives. Les friches arborées ne sont pas admissibles au boisement selon Kyoto.

L'Initiative porte sur les terres privées et vise principalement les essences à croissance rapide (peupliers hybrides), sans exclure toutefois la possibilité d'avoir recours à d'autres essences forestières comme l'épinette de Norvège et l'épinette blanche.

Le volet "projets-pilotes" de l'Initiative vise d'une part à mettre à l'essai des mesures incitatives et des modèles de partenariat pour le boisement. Il vise d'autre part à évaluer des systèmes de mesure et de surveillance pour les puits de carbone dans des sites représentatifs. Il est prévu que cinq projets-pilotes seront ainsi mis sur pied dans différentes régions du Canada, dont un au Québec.

L'Initiative est mise en oeuvre au Québec par le Service canadien des forêts (SCF) de concert avec le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ). Un comité de coordination conjoint SCF-MRNQ a retenu la proposition de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches pour la mise en place d'un projet-pilote au Québec.

Les partenaires dans ce projet sont :

- Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches;
- Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec;
- Chercheurs du Réseau Ligniculture Québec - Région de Québec;
- MAPAQ et autres organismes régionaux;
- Propriétaires des sites expérimentaux;
- Service canadien des forêts - Centre de foresterie des Laurentides.

des activités Rapport

Les activités réalisées dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- Développement d'un partenariat avec le MRNQ;
- Identification des orientations du projet-pilote après consultation d'une gamme d'intervenants;
- Précision des partenaires et de leurs rôles et responsabilités;
- Développement d'un protocole expérimental pour mesurer les impacts sur l'environnement, la croissance et les rendements et le bilan du carbone selon des concentrations différentes pour trois variétés de peuplier hybride;
- Identification de sites expérimentaux et analyse de sols. Nous avons déterminé quatre sites qui ont été retenus pour l'implantation de dispositifs de recherche au printemps 2003;
- L'Agence a obtenu l'approbation des propriétaires et du MAPAQ pour boiser les sites expérimentaux. De plus, des ententes seront signées avec des producteurs de porcs afin d'obtenir le lisier nécessaire au projet;
- Obtention de subsides de l'Agence des Appalaches pour la mise en place du protocole expérimental;
- Obtention de 5 200 plants de peuplier hybride (variétés recommandées) du MRNQ;
- Achat et ajustement d'équipements, notamment un réservoir, une rampe d'épandage et des lisimètres (pour recueillir les eaux de surface);
- Signature de l'entente de contribution 2002-2003;
- Planification des activités 2003-2004 du projet-pilote;
- Rédaction du rapport.

Le projet est financé à 50 % des coûts admissibles par le Service canadien des forêts. Pour l'année 2002-2003 les coûts admissibles sont de 55 557 \$.

PROJET DE MISE À JOUR DU REBOISEMENT DANS LES FRICHES POUR LA MRC DES ETHEMINS

Dans le cadre du plan de développement du territoire agricole de la MRC des Etchemins, l'Agence a mis à jour les données de la carte écoforestière concernant le reboisement dans les friches issues de l'abandon de l'agriculture.

INITIATIVE D'ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DU BOISEMENT EN VUE DU CAPTAGE DE CARBONE, LIGNES DIRECTRICES POUR LA COLLECTE DES DONNÉES HISTORIQUES

La première étape consistait à recueillir les données historiques portant sur les activités de boisement au cours de la période de 1990-2002 (13 ans). Ces données sont en partie disponibles dans un fichier électronique que l'Agence possède. Seul les plantations en terres privées sont retenues et celles reboisées dans les friches herbacées et légèrement embroussaillées.

De plus, l'Agence devait déterminer les prévisions de boisement pour la période 2003-2012 (10 ans) selon l'hypothèse qu'il n'y aura pas de nouvelles interventions gouvernementales dans les prochaines années pour favoriser le boisement.

de vérification opérationnelle
Rapport

**RAPPORT DE VÉRIFICATION
OPÉRATIONNELLE**

ANNÉE 2002

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Présenté par : Martin Loiselle, directeur
et Barbara Pouliot, responsable technique

juin 2003

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

de vérification opérationnelle

Rapport

1.- GÉNÉRALITÉS

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'Agence. Pour l'occasion, les renseignements sont ventilés par agent de livraison.

Ce rapport réfère à la période du 1^{er} décembre 2001 au 31 octobre 2002.

En 2002, toutes les prescriptions a priori ont été reçues pour la première année au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Pour une seconde année, tous les rapports d'exécution ont été reçus au bureau de l'Agence avec les réclamations de paiements des agents de livraison.

Un objectif de vérification opérationnelle de 10 % a été fixé pour l'année 2002.

BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRTIONNELLE (services techniques)

AGENT	NBRE TOTAL PRESC.	NBRE PRESC. VÉRIFIÉES	%	NBRE TOTAL RAPP. EXEC.	NBRE RAPPORTS VÉRIFIÉS	%
OGC BELLECHASSE	367	18	5	338	33	10
OGC DORCHESTER	305	23	7	297	47	16
OGC MONTMAGNY	284	15	5	248	28	11
OGC L'ISLET	202	9	4	171	23	13
SYND. PROD. BOIS BEAUCE	300	24	8	328	44	13
CONS. FOR. COTE-DU-SUD	211	21	10	185	25	14
COOP. GESTION FOR. APPALACHES	13	3	23	12	3	25
CONS. FOR. RÉGION QUEBEC	248	11	4	257	34	13
TOTAL	1930	124	6	1836	237	13

On constate que le nombre de prescriptions est supérieur à celui des rapports d'exécution produits. Cette différence s'explique par le fait que certaines prescriptions ont été transmises durant la période de vérification, mais qu'elle n'ont pas été réalisées durant cette période. On remarque un faible taux de vérification des prescriptions (6 %). Les prescriptions a priori ont été vérifiées selon l'objectif visé. Par contre, les prescriptions jointes avec les rapports d'exécution a posteriori n'ont pas été vérifiées amplement par l'Agence.

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 1 – SOMMAIRE DE L'ANNÉE 2002

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE REÇUS	NOMBRE VÉRIFIÉS	%	VALEUR (\$)
Prescriptions	1930	124	6	386 610
Rapports d'exécution	1328	176	13	341 697
PAF	508	61	12	13760
TOTAL	3764	359	9,5	742 068 (26 %)

Nous remarquons que la vérification opérationnelle en 2002 a porté sur 9,5 % des documents transmis à l'Agence pour une valeur équivalent à 26 % des sommes investies.

Méthode utilisée par le directeur de l'Agence pour choisir les documents à vérifier :

Les prescriptions à vérifier a priori, ainsi que les rapports d'exécution facturés à vérifier a posteriori, ont été reçus au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Un choix aléatoire avec un objectif de vérification opérationnelle de 10 % était effectué. Pour la vérification du reboisement, le directeur de l'Agence a reçu une liste des projets de reboisement ainsi que les prescriptions de regarni et de reboisement sans préparation de terrain. Par la suite, une sélection aléatoire a été réalisée par le directeur pour effectuer la vérification opérationnelle. Le même processus fût utilisé pour la vérification des entretiens de plantation.

Voici les données générales pour les activités vérifiées en 2002 :

Valeur des travaux facturés : 2 834 698 \$ Nombre de traitements facturés : 1 836

TABLEAU 2 - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS

TYPE	\$	%	NOMBRE	UNITÉ
Préparation de terrain	298 353	11	129	371 ha
Reboisement	579 660	20	362	1 657 K plants
Entretien	933 860	33	385	1 094 ha
Précommercial	733 010	26	273	775 ha
Commercial	106 177	4	94	168 ha
Drainage et voirie	51 197	2	85	45 km
PAF	132 440	5	508	508 PAF
TOTAL	2 834 698	100	1836	

Valeur moyenne par traitement : 1543,95 \$.

Valeur moyenne par traitement sylvicole (moins PAF): 2 034,83 \$.

de vérification opérationnelle

Rapport

Suivis des entretiens de plantation :

L'Agence a débuté en 2002, pour une première année, les suivis des entretiens de plantation de 2 ans et de 5 ans. Elle a en effet vérifié huit suivis des entretiens de plantation de 2 ans et dix suivis des entretiens de plantation de 5 ans. Cependant, les résultats de la vérification opérationnelle ne sont pas intégrés dans ce rapport. En fait, les résultats obtenus ne concordent pas avec ceux des agents de livraison. La raison est attribuable à la période d'évaluation qui était différente de celle de la prise de données par les agents de livraison.

de vérification opérationnelle

Rapport

2.- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

- QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS (Tableau 3A)

Ce volet de la vérification établit le nombre de traitements acceptables selon les critères d'exigences inscrits au cahier d'instructions techniques de l'Agence et qui se traduit comme suit :

PRÉPARATION DE TERRAIN	95 %
REBOISEMENT	85 %
ENTRETIEN	95 %
PAILLIS DÉGRADABLES	100 %
PRÉCOMMERCIAL	100 %
COMMERCIAL	100 %
DRAINAGE	80 %
VOIRIE	85 %
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	100 %

Ainsi, pour que le traitement ne subisse aucune réduction, la qualité d'exécution doit être égale ou supérieure à cette note. Pour l'ensemble de l'Agence, nous pouvons constater que 97 % des traitements ont atteint ces notes de passage, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente.

- QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAITEMENTS VÉRIFIÉS (Tableau 3B)

Pour l'évaluation des superficies facturées, l'Agence a utilisé le « GPS » pour établir la conformité ou non du secteur.

UNITÉ DE MESURE UTILISÉE :

PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare (ha)
REBOISEMENT	nombre de mille plants/ha
ENTRETIEN	hectare (ha)
PRÉCOMMERCIAL	hectare (ha)
DRAINAGE	kilomètre (km)
VOIRIE	kilomètre (km)

Un secteur est considéré conforme si la superficie déclarée par l'agent de livraison est à moins de 5 % de celle mesurée par l'Agence. Nous pouvons constater que 96 % des résultats sont conformes, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente.

de vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 3A

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Résultats de la qualité des travaux vérifiés Tous les agents de livraison						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	129	10	18	10	18	100
Reboisement	362	27	34	19	31	91
Entretien	385	29	60	34	59	98
Précommercial	273	21	37	21	36	97
Commercial	94	7	16	9	16	100
Drainage et voirie	85	6	11	6	11	100
Sous-total	1328	100	176	100	171	97
PAF	508					
Total reçu	1836					

TABLEAU 3B

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Résultats de la quantité des travaux vérifiés Tous les agents de livraison						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	129	10	18	10	18	100
Reboisement	362	27	34	19	33	97
Entretien	385	29	60	34	59	98
Précommercial	273	21	37	21	33	89
Commercial	94	7	16	9	16	100
Drainage et voirie	85	6	11	6	10	91
Sous-total	1328	100	176	100	169	96
PAF	508					
autres						
Total reçu	1836					

de vérification opérationnelle

Rapport

3.- REMISE MONÉTAIRE CONSÉQUENTE AUX RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (pénalités et coupures).

Voici, par agent de livraison, les remises monétaires :

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.	249,59 \$
Groupement forestier de Dorchester inc	1 967,96 \$
Groupement forestier de Montmagny inc.	413,60 \$
Groupement forestier de L'Islet inc.	24,12 \$
Syndicat des producteurs de bois de Beauce	0 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	0 \$
Coopérative gestion forestière des Appalaches	291,00 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	0 \$

Aux tableaux 4 et 5, nous présentons l'ensemble des pénalités monétaires suite à l'exercice de la vérification opérationnelle de 2002. Une lettre accompagnée d'une facture sera transmise à chacun de agents de livraison concernés, lors de la rencontre spécifique avec chacun de ceux-ci au mois de juin 2003 (remise du bulletin et précisions sur le processus de la vérification opérationnelle 2003). Ils doivent acquitter cette facture avant d'être accrédité pour la prochaine saison.

TABLEAU 4

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Réduction monétaire découlant de la V.O. Année 2002 (Ventilé par agent de livraison)											
Agent de livraison	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autres		Total		
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)			2	115,22	2	134,37			4	249,59	
Group. for. Dorchester (08)			1	47,00	1	414,00	1	1506,96	3	1967,96	
Group. for. Montmagny (09)			2	413,60					2	413,60	
Group. for. L'Islet (10)					1	24,12			1	24,12	
Synd. prod. bois Beauce (32)										0,00	
Cons. for. Côte-du-Sud (33)										0,00	
Coop. gestion for. Appalaches (41)					1	291,00			1	291,00	
Cons. for. région Québec (80)										0,00	
Papiers Stadacona (93)										0,00	
Total			5	575,82	5	863,49	1	1506,96	11	2946,27	

TABLEAU 5

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Réduction monétaire découlant de la V.O. Année 2002 (Ventilé par traitement)											
Traitement	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autres		Total		
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	
Préparation											
Reboisement			2	115,22	2	67,41	1	1506,96	5		
Entretien					1	414,00			1		
Précommercial			3	460,60	1	291,00			4		
Commercial											
Voirie-drainage					1	91,08			1		
Total			5	575,82	5	863,49	1	1506,96	11	2946,27	

de vérification opérationnelle

Rapport

4.- ÉVALUATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les principaux éléments vérifiés sont les suivants :

PRESCRIPTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'ingénieur forestier, de l'agent de livraison accrédité et du producteur forestier reconnu; - Concordance entre les informations du certificat et celle de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF; - Présence et exactitude des codes de production et des taux.
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de toutes les informations techniques; - Données techniques déclarées conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le cahier des normes techniques.
Conformité terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain.

RAPPORT D'EXÉCUTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'ingénieur forestier, de l'agent de livraison accrédité; - Concordance entre les informations du certificat et celles de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF; - Présence et exactitude des codes de production et des taux.
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Présence des informations techniques exigées pour chaque traitement; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain (excluant les résultats de qualité et de quantité).
Conformité de la qualité déclarée	<p>Pour être considéré conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pourcentage de qualité d'exécution déclaré par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 15 % de celui du vérificateur).
Conformité de la quantité déclarée	<p>Pour être considérée conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la quantité déclarée par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5 % de celle du vérificateur).

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

de vérification opérationnelle

Rapport

5.- RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

Vous trouverez sur le tableau 6 des informations additionnelles sur les performances de chaque agent de livraison. Ces données ont servi de base pour la production du bulletin des agents de livraison, auxquelles se sont ajoutés les résultats d'un sondage réalisé auprès des clients desservis par chaque agent de livraison, ainsi que la moyenne des sommes investies par producteur (tableau 7).

6.- CONCLUSION

Le directeur de l'Agence est attentif aux observations des personnes mandatées pour réaliser la vérification opérationnelle et des améliorations à apporter.

Voici quelques améliorations qui seront réalisées en 2003 suite aux constats de la vérification opérationnelle :

- types écologiques
- le drainage
- les suivis de plantation et des travaux
- éclaircies précommerciales et commerciales.

de Vérification opérationnelle

Rapport

TABLEAU 6

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2002												
Agents de livraison	Prescription			Administratif			Rapport d'exécution			Superficie		
	Conformité tech. et ter.			Prescription et rap. d'exéc.			Conformité tech. et qualité			Agent liv.	Agent vér.	Écart cumulatif en %
	%			%			%					
	Total	Conforme		Total	Conforme		Total	Conforme		Total		
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	38	36	95	52	47	90	66	59	89	40.9	40.7	0.2
Group. for. Dorchester (08)	50	46	92	64	64	100	78	73	94	36.8	37.1	0
Group. for. Montmagny (09)	36	36	100	46	46	100	56	53	95	55.1	55	0.1
Group. for. L'Islet (10)	30	29	97	38	38	100	46	45	98	50.4	50	0.4
Synd. prod. bois Beauce (32)	48	46	96	67	67	100	86	84	98	38.2	38.2	0
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	44	42	95	47	47	100	50	49	98	27.9	28	0
Coop gestion for. Appalaches (41)	4	3	75	5	5	100	6	3	50	4.3	4.0	0.3
Cons. for. région Québec (80)	26	23	88	45	45	100	64	63	98	40.4	39.9	0.5

TABLEAU 7

BULLETTIN 2002 ET REDISTRIBUTION BUDGÉTAIRE										
Agents de livraison	Prescription (15 %)	Administration (5 %)	Rapport d'exécution (25 %)	Superficies (35 %)	Moyenne par producteur (5 %)	Satisfaction (15 %)	Note finale (100 %)	% excédentaire à 85 %	Proportion budgétaire (%)	Proportion budgétaire (%)
	Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	14,21%	4,52%	22,4%	34,7%	5,0%	13,1%	93,9%	12,0%	18,0%
Group. for. Dorchester (08)	13,80%	5,00%	23,4%	35,0%	5,0%	12,8%	95,0%	13,5%	20,0%	33 500 \$
Group. for. Montmagny (09)	15,00%	5,00%	23,7%	34,8%	5,0%	12,8%	96,3%	15,1%	15,0%	30 100 \$
Group. for. L'Islet (10)	14,50%	5,00%	24,5%	34,4%	5,0%	12,6%	96,0%	14,7%	15,0%	29 700 \$
Synd. prod. bois Beauce (32)	14,40%	5,00%	24,4%	35,0%	5,0%	12,2%	96,0%	14,8%	12,0%	26 800 \$
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	14,32%	5,00%	24,5%	35,0%	5,0%	12,8%	96,7%	15,6%	10,0%	25 600 \$
Coop gestion for. Appalaches (41)	11,25%	5,00%	12,5%	34,5%	5,0%	12,6%	80,9%			0 \$
Cons. for. région Québec (80)	13,27%	5,00%	24,6%	34,2%	5,0%	13,6%	95,7%	14,3%	10,0%	24 300 \$
MOYENNE-TOTAL	12,31%	4,94%	22,5%	34,7%	5,0%	12,8%	93,8%	100,00%	100%	200 000 \$

de livraison accrédités en 2002-2003
Agents

Les conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148

La Pocatière (Québec)

G0R 1Z0

No tél.: (418) 856-5828

No téléc.: (418) 856-2775

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

1515, av. St-Jean-Baptiste, Suite 115

Québec (Québec)

G2E 5E2

No tél.: (418) 872-1773

No téléc.: (418) 872-6773

Coopérative de gestion forestière des Appalaches

519, rue Principale

Sainte-Appoline (Québec)

G0R 2P0

No tél.: (418) 469-3033

No téléc.: (418) 469-2711

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.

69^e, Route 284

Saint-Magloire (Québec)

G0R 3M0

No tél.: (418) 257-2665

No téléc.: (418) 257-2666

Groupe forestier de L'Islet inc.

76, rue Principale Est

Saint-Aubert (Québec)

G0R 2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est

Saint-Aubert (Québec)

G0R 2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue, C.P. 129

Saint-Prospère (Québec)

G0M 1Y0

No tél.: (418) 594-8208

No téléc.: (418) 594-8584

Papiers Stadacona

1345, 88^e Rue

St-Georges (Québec)

G5Y 7V7

No tél.: (418) 593-3426

No téléc.: (418) 593-3427

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

3500, 6^e Avenue Ouest

Ville Saint-Georges (Québec)

G5Y 3Y9

No tél.: (418) 228-5440

No téléc.: (418) 228-5800

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Tableau 1

**INVESTISSEMENT PAR MRC EN 2002-2003
 NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS ACTIFS PAR MRC**

MRC	MONTANT INVESTI		NOMBRE DE PRODUCTEURS POTENTIELS ¹		NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS ²	
	\$	%	Nombre	%	Nombre	%
L'ISLET	599 332	20,1	3 000	25,0	594	17,5
MONTMAGNY	597 832	20,1	2 200	18,3	449	13,2
BELLECHASSE	677 437	22,7	1 700	14,2	846	24,9
DESJARDINS	4 051	0,1	700	5,8	56	1,6
CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE	76 680	2,6	1 200	10,0	150	4,5
LES ETCHEMINS	1 018 279	34,2	3 200	26,7	1 303	38,3
LA NOUVELLE BEAUCE	4 230	0,1				
TOTAL	2 977 842	100,0	12 000	100,0	3 398	100,0

- 1 Ce nombre provient d'une liste des MRC, en date de 1999, dont les propriétaires qui possédaient une superficie forestière de quatre hectares et plus étaient inscrits.
- 2 Les producteurs actifs sont définis comme étant enregistrés et possédant un plan d'aménagement forestier en 2002-2003.

du programme *Statistiques*

Tableau 2

**BUDGET INVESTI PAR LES AGENTS DE LIVRAISON EN 2002-2003
ET
LA MOYENNE PAR PRODUCTEUR FORESTIER DESSERVI INCLUANT LES PAF**

AGENT DE LIVRAISON	BUDGET INVESTI		MOYENNE PAR PRODUCTEUR	
	\$	%	Nombre	\$
Groupement forestier de L'Islet	429 931	14,4	114	3 771
Groupement forestier de Montmagny	450 125	15,1	133	3 384
Coopérative de gestion des Appalaches	32 487	1,1	17	1 911
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	284 622	9,6	136	2 093
Groupement forestier du Sud de Dorchester	586 306	19,7	221	2653
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce	353 374	11,9	208	1699
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	525 602	17,7	196	2682
Conseillers forestiers de la région de Québec	295 396	9,9	146	2023
Papiers Stadacona	20 000	0,6	N/A	N/A
TOTAL	2 977 842	100 %	1171	2543

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

du programme *Statistiques*

Tableau 3

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE EN \$	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
05	Remise en production : Préparation de terrain	283 145	354	ha
06	Remise en production : Plantation	577 527	1 650	,000 plants
07	Entretien de plantation	1 020 407	1 178	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	806 142	869	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	118 001	190	ha
10	Drainage et voirie forestière	51 573	45	km
11	Plans d'aménagement forestier	114 874	497	plans
50	Conseils techniques et visites- conseils	6174	13	actes
	Suivi des entretiens de plantation	13 932	774	ha
	TOTAL	2 991 774		

des taux Grille

TAUX DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉS PAR L'AGENCE POUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN 2002-2003

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
05 - REMISE EN PRODUCTION – PRÉPARATION DE TERRAIN			
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	995/ha
DMDP	0502	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement avec une pelle mécanique	1045/ha
DMED	0504	Déchetage	660/ha
RDMD	0507	Récupération débroussaillage + déblaiement	1020/ha
RDMDP	0508	Récupération débroussaillage + déblaiement avec une pelle mécanique	1070/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	400/ha
DBDP	0515	Déblaiement mécanique avec une pelle mécanique	450/ha
DBMAD	0517	Débroussaillage-déblaiement manuel (- 50 % de couverture)	360/ha
PAI	0590	Paillis dégradables (financement à 50 %)	720/ha
PRLH	0520	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus) (financement à 50 %)	205/ha
06 - REMISE EN PRODUCTION - PLANTATION			
PMERN	0634	Plantation mécanique- racines nues résineux	165/1000 p
PMERN	0640	Plantation mécanique- PFD racines nues résineux	170/1000 p
PMANR	0626	Plantation manuelle - racines nues résineux	250/1000 p
PFD	0628	- PFD racines nues résineux	310/1000 p
PMARR4	0632	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	240/1000 p
PMAF	0636	- racines nues feuillus (financement à 50 %)	205/1000 p
PMARR	0638	- récipient 300 cc et plus	360/1000 p
06-4 ENRICHISSEMENT			
ER	0656	Enrichissement - racines nues résineux	270/1000 p
EPFD	0658	- PFD résineux	325/1000 p
ER45	0662	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	260/1000 p
ER300	0668	- récipient 300 cc et plus	390/1000 p
06-5 REGARNI DE PLANTATION			
ERPRN	0641	Regarni - racines nues résineux	270/1000 p
ERPF	0647	- racines nues feuillus	215/1000 p
ERPPFD	0643	- PFD racines nues	325/1000 p
ERPRR4	0645	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	260/1000 p
ERP	0644	- récipient 300 cc et plus	390/1000 p
06-6 REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
ERRNN	0649	- racines nues résineux	290/1000 p
ERRNPF	0653	- PFD racines nues	345/1000 p
ERRNR4	0651	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	280/1000 p
ERRN	0650	- récipient 300 cc et plus	405/1000 p

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

des taux Grille

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
07 - ENTRETIEN DE PLANTATION			
EDES	0753	Désherbage mécanique ou manuel de plantation feuillus (financement à 50 %)	155/ha
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel de plantation résineuse	250/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	690/ha
ECME	0758	Dégagement méc. ou man. (haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	925/ha
ECME	0759	Dégagement méc. ou man. (plantation 6 ans et +, 30 à 40 % opprimés)	450/ha
SUIVI	0760	Suivi 2 ans après l'entretien de plantation	18/ha
CPPL	0762	Éclaircie précommerciale dans une plantation résineuse	970/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	390/ha
TFE	0795	Taille de formation dans les plantations feuillus (financement à 50 %)	225/ha
08 - ÉDUCATION DE PEUPEMENTS - TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX			
08-1 DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
DEGM	0858	Dégagement mécanique ou manuel	690/ha
08-2 ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE			
CPCR	0862	Résineux	970/ha
CPCFT	0863	Feuillus d'ombre	1030/ha
CPCFI	0864	Feuillus de lumière	840/ha
CPCM	0865	Mélangés	970/ha
09 - ÉDUCATION DE PEUPEMENTS - TRAITEMENTS COMMERCIAUX			
RJR	0970	Coupe de jardinage avec martelage - résineux	805/ha
RJF	0971	- feuillus d'ombre	730/ha
RJFT	0950	Coupe de jardinage par trouées	730/ha
RJFTP	0951	Coupe de jardinage par trouées + scarifiage avec pelle mécanique	1133/ha
CERM	0966	Éclaircie commerciale avec martelage - résineux	805/ha
CEFTM	0967	- feuillus d'ombre	730/ha
CEFIM	0976	- feuillus de lumière	730/ha
CER	0977	Éclaircie commerciale sans martelage - résineux	705/ha
CS	0968	Coupe de succession - feuillus de lumière	525/ha
RCPERM	0973	Coupe progressive d'ensemencement - résineux	805/ha
RCPEFM	0974	(avec martelage) - feuillus d'ombre	535/ha
RBB	0972	Coupe par bandes	320/ha
CRBA	0975	Coupe de récupération	270/ha
ERT	0980	Martelage et services techniques dans les érablières	220/ha
ERI	0981	Éclaircie intermédiaire dans les érablières à potentiel acéricole	730/ha
ERCJ	0982	Coupe de jardinage acérico forestière (incluant la technique)	480/ha
RB	0999	Coupe totale prescrite (technique uniquement)	140/ha
10 - AUTRES TRAVAUX			
NCDR	1081	Drainage forestier en terrain boisé	1380/km
PRDR	1080	en terrain dénudé	1170/km
VFC	1082	Voirie forestière, construction de chemin	1065/km
11 - PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER			
PAF	1122	4 à 50 ha	215
PAF	1123	51 à 100 ha	355
PAF	1124	101 à 250 ha	505
PAF	1125	251 à 799 ha	650
		Conseils techniques	140/acte
		Visites-conseils	75/visite

des industriels ayant contribué

Liste

- A. Lapointe & Fils ltée
- Abitibi-Consolidated inc. div. St-Maurice
- Blanchette & Blanchette inc.
- Bois Daaquam inc.
- Bois Franc Cambium inc.
- Bois Franc-Nord inc.
- Bois de sciage Lafontaine inc.
- Boiscarvin inc.
- Busque & Laflamme inc.
- Clermond Hamel ltée
- F.F. Soucy inc. & Ass.
- Industries Maibec inc. div. St-Pamphile
- Industries Maibec inc. div. St-Théophile
- Industries Manufacturières Mégantic inc.
- Joseph Audet ltée
- Kruger inc. Trois-Rivières
- Kruger Wayagamack inc.
- L-H Plante & Fils inc.
- La compagnie Commonwealth Plywood ltée, division Princeville
- La compagnie Commonwealth Plywood ltée, division Shawinigan
- Les Bois Traités M.G. inc.
- Les Lattes N. G. inc.
- Les Produits forestiers Dubé inc.
- Matériaux Blanchet inc.
- Mégabois (1989) inc.
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Norampac inc. div. Cabano
- Pabaced G.D.S. inc.
- Panneaux Tembec OSB
- Papiers Domtar inc. (C.A. Windsor)
- Produits forestiers D.G. ltée
- Produits forestiers Domtar (Beauce)
- Scierie A. Lemay & Fils inc.
- Scierie Arbotek inc.
- Scierie Bel-Ache ltée
- Scierie Gilles Couture
- Scierie J.N. Grégoire inc.
- Scierie Lauzé Joly inc.
- Scierie Leduc inc. div. de Stadacona
- Scierie Lemieux & Fils inc.
- Scierie Nord-Sud inc.
- Scierie Pelem inc.
- Vexco inc.
- Wilfrid Paquet & Fils ltée

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Réalisations en 2002-2003	Objectifs du PPMV
<p>Le directeur a assisté à une rencontre du comité aviseur provincial pour le prochain inventaire écoforestier à titre de représentant de la forêt privée.</p> <p>L'Agence a réalisé une brève analyse des réactions de l'éclaircie précommerciale et du drainage dans un peuplement sur un site de drainage 5.</p>	<p>1- Améliorer la connaissance du milieu forestier et les effets escomptés des travaux sylvicoles réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des propositions pour améliorer les connaissances forestières des forêts privées (données). • Améliorer la connaissance du milieu forestier. • Posséder ou favoriser l'acquisition des connaissances sur les résultats des travaux financés par l'Agence en instaurant entre autres un mécanisme de suivi des effets escomptés des travaux réalisés.
<p>L'Agence a intégré la notion de type écologique dans ses normes et elle a offert une formation sur ce sujet à ses agents de livraison.</p> <p>L'Agence a terminé la réalisation d'un projet de caractérisation des friches en Chaudière-Appalaches avec l'Agence de la Chaudière, le MRN et le MAPAQ.</p> <p>L'Agence a mentionné ses préoccupations lors des audiences publique du BAPE sur la production durable du porc.</p> <p>L'Agence a débuté le suivi de 2 ans et de 5 ans des plantations.</p> <p>L'Agence a débuté un projet-pilote de plantation de peuplier hybride avec épandage de lisier de porcs dans des friches abandonnées par l'agriculture.</p>	<p>2- Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure qualité, notamment pour les feuillus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les données écologiques dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles. • Favoriser l'établissement d'une régénération naturelle de qualité. • Adopter une politique de régénération basée sur le potentiel des sites. • Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies en friches et agricoles abandonnées avec les intervenants concernés. • Intensifier la réalisation des éclaircies précommerciales de façon à diminuer l'oppression importante des essences résineuses dès leur jeune âge. • S'assurer d'un entretien adéquat des plantations. • Intensifier la réalisation des éclaircies commerciales et les coupes de régénération. • Favoriser l'adoption de meilleures pratiques forestières dans la sylviculture des feuillus durs par le transfert de connaissances. • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.
<p>La programmation des agents de livraison démontre une baisse considérable du reboisement et une augmentation de l'éclaircie précommerciale et commerciale.</p>	<p>3- Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place d'un programme de lutte contre une éventuelle épidémie de tordeuse. • Définir des solutions alternatives à une réduction de certains travaux sylvicoles en cas d'épidémie de la tordeuse. • Intensifier la réalisation de travaux sylvicoles visant à diminuer la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
<p>Nous avons intégré dans les normes différents traitements afin de favoriser la régénération de feuillus nobles (bouleau jaune).</p>	<p>4- Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de la diversité biologique et de la dynamique naturelle des peuplements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir une stratégie d'aménagement des essences peu tolérantes à l'ombre. • Étudier la possibilité d'améliorer le programme d'aide afin de favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre.

Réalizations en 2002-2003	Objectifs du PPMV
<p>Le directeur a participé à titre de représentant de l'Agence sur le comité de suivi du projet-pilote de réglementation sur la protection et la mise en valeur des boisés privés par l'ensemble des MRC de son territoire. L'Agence a dédié une somme de 10 000 \$ pour ce projet cette année. De plus, une personne a été engagée par les MRC pour mettre en application la réglementation sur l'ensemble du territoire de l'Agence et amorcer son harmonisation.</p> <p>L'Agence a fait réaliser par le Groupe système forêt une mise à jours des coupes totale pour l'ensemble de son territoire avec l'analyse de l'imagerie satellitaire.</p>	<p>5- Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection adéquate du milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation municipale <ul style="list-style-type: none"> – Établir une concertation avec les MRC afin de définir les grands principes et les éléments essentiels d'une réglementation visant la protection et l'aménagement durable du milieu forestier. – Identifier les éléments d'une réglementation qui constituent une entrave à l'aménagement forestier durable. – Poursuivre la concertation avec les MRC afin d'améliorer la réglementation sur l'abattage d'arbres et son application. – Supporter le monde municipal dans son intention d'utiliser du personnel qualifié pour mettre en application leur réglementation sur l'abattage d'arbres. – Établir une concertation avec les MRC afin de limiter la diminution des superficies forestières. – Collaborer avec les MRC et le MRN afin d'identifier et de mettre en valeur les milieux sensibles et les territoires d'intérêts. – S'assurer que les milieux sensibles et les sites d'intérêts sont adéquatement protégés. • Régime fiscal <ul style="list-style-type: none"> – Documenter la problématique fiscale des lots boisés du territoire de l'Agence des Appalaches. – Appuyer les propriétaires de boisés dans leurs démarches pour simplifier le programme de remboursement des taxes foncières. • Gestion durable des forêts privées <ul style="list-style-type: none"> – Collaborer, avec les partenaires concernés, à la définition et à la mise en place d'un système de gestion durable des forêts privées et éventuellement le faire certifier. • Favoriser la récolte de matière ligneuse disponible en tenant compte des objectifs des propriétaires de boisés et du respect du rendement soutenu. • Faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i> auprès des propriétaires et faire savoir le besoin de mise à jour.
<p>L'Agence a intégré dans ses normes des activités pour l'aménagement des érablières.</p>	<p>6- Améliorer l'aménagement forestier des érablières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du milieu forestier sur l'état et la dynamique des érablières de la région. • Intensifier le support technique auprès des propriétaires pour améliorer la sylviculture des érablières aménagées à des fins sucrières. • Élaborer un programme d'aide pour favoriser l'exploitation acéricole et forestière des érablières sucrières.

Réalizations en 2002-2003	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence a mis en place depuis cinq ans une stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires de boisés privés. Cette année, elle a développé avec les syndicats de son territoire différentes activités pour les propriétaires (formations, ateliers, feuillets techniques, visites en forêt, visites-conseils).</p> <p>L'Agence a participé localement (CLD) et régionalement (CRCD) à faire connaître le secteur de la forêt privée et son importance dans le développement économique. De plus, le directeur de l'Agence siège au sein de la table du milieu forestier du CRCD et il collabore à la conception du portrait forestier de Chaudière-Appalaches.</p>	<p>7- Intégrer les besoins et les objectifs des propriétaires de boisés privés dans les stratégies d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence a développé une stratégie de transfert de connaissances qui est présentée à l'annexe VI. Les activités retenues sont une campagne de promotion, des soirées d'information, des visites en forêt, des cours pour les propriétaires, des ateliers spécialisés et des visites-conseils. • Représentation auprès des autorités pour rappeler l'importance et souligner le potentiel de développement économique et social de la forêt privée. • Favoriser toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la production de matière ligneuse pour les propriétaires de boisés. • Développer des propositions pour améliorer les connaissances sur la compétence des propriétaires en matière de récolte et de sylviculture (sondage). • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.
<p>L'Agence a donné son appui à la mise sur pied du programme d'aide à l'aménagement intégré et à la valorisation des ressources faune-forêt de la forêt privée.</p>	<p>8- Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la participation financière des autres organisations liées à la mise en valeur de la faune. • Favoriser l'accroissement du potentiel faunique de la région. • Favoriser l'admissibilité au programme PAAR pour tous les ravages de cerf de Virginie (> 2,5 km²). • Favoriser la protection des vieilles forêts. • Favoriser le maintien des superficies en cédrières. • Intégrer certaines préoccupations fauniques au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence. • Faire la promotion des bonnes pratiques lors de l'installation des traverses de cours d'eau afin de diminuer la perturbation des frayères et des zones d'alopatrie de la faune aquatique. Encourager l'installation de ponceaux adéquats. • Favoriser la protection des espèces menacées ou vulnérables par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires de boisés. • Mettre à jour et faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i>.
	<p>9- Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les sites d'intérêts régionaux et le maintien de la qualité esthétique de leur environnement (paysage).
	<p>10- Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau. • Faire la promotion du guide technique sur la protection des cours d'eau.
<p>Le président, le directeur et quelques administrateurs ont sensibilisé les élus provinciaux et régionaux de l'importance de la forêt pour notre région et le Québec.</p>	<p>11- Politique de rendement accru</p>

de 2003-2004 Enjeux

Nous venons de terminer notre septième année de fonctionnement qui coïncide avec le terme de l'entente de financement du programme d'aide à la forêt privée. Cette entente devait être rediscutée avec les partenaires de la forêt privée avant le mois de mars dernier. Toutefois, elle a été reportée. Nous devons donc solliciter cette rencontre pour la prochaine année et bien nous préparer à faire valoir nos besoins et préoccupations.

Tout au long de la dernière année, l'Agence a tenté de sensibiliser et d'informer les élus gouvernementaux et municipaux à l'importance de la forêt comme source de développement économique pour la région de Chaudière-Appalaches et le Québec.

Avec la venue de nouveaux décideurs, l'Agence devra rapidement élaborer et mettre en application une stratégie politique pour convaincre les élus de l'importance d'investir en forêt privée. Ces sommes additionnelles permettront d'accroître le rendement de nos forêts tout en stimulant l'économie des communautés forestières en plus d'assurer une bonne partie de l'approvisionnement des usines à proximité de notre territoire.

L'Agence a mis en application quelques éléments de son plan d'action du PPMV lors de la dernière année. Toutefois, la majeure partie de la mise en œuvre de notre PPMV reste à venir et il faudra trouver les fonds pour y arriver.

L'Agence a participé financièrement en partenariat avec les MRC de son territoire à la concrétisation d'un projet-pilote concernant la réglementation sur la protection et la mise en valeur des boisés privés. Une ressource a été engagée afin d'appliquer la réglementation existante et d'amorcer l'harmonisation de cette dernière. Pour la prochaine année, ce professionnel devra en concertation avec le milieu réaliser cette harmonisation. Les MRC devront l'adopter et s'assurer de sa mise en application dans le futur afin de garantir que le capital forestier de leur territoire est protégé.

L'Agence demeure toujours active en transfert de connaissances. Malgré une certaine progression à chaque année de l'intérêt de la part des propriétaires pour les produits que nous développons, nous devons faire preuve d'écoute afin d'offrir des activités qui répondent encore davantage aux besoins de notre clientèle. Nous projetons cette saison de sonder les propriétaires qui ont assisté à nos activités afin d'évaluer l'impact de nos investissements.

Nous devons accréditer un nouveau conseiller forestier l'an prochain afin de remplacer le Groupe Forum. L'Agence aura la responsabilité de s'assurer que ce conseiller réponde à ses exigences, mais qu'il desserve adéquatement sa clientèle.

Nous venons de vivre notre première année d'autonomie pour la réalisation de la vérification opérationnelle. Malgré un changement de personnel durant la saison, le travail a été accompli efficacement. Les résultats de 2002 démontrent que les conseillers offrent des services de qualité. Le défi de la prochaine saison consistera à continuer à s'adapter à cette nouvelle responsabilité et à demeurer à l'écoute des agents livreurs.

L'Agence a mis en place et réalisé quatre projets durant la dernière année. Ces projets permettent à l'Agence de se diversifier et d'amortir ses frais administratifs tout en créant de l'emploi.

L'Agence devra composer encore cette année avec des mesures transitoires dues à la modification de nos documents administratifs afin de se conformer aux exigences du ministère du Revenu en relation avec la TPS et la TVQ.

La concertation devra rester omniprésente avec les différents intervenants et partenaires régionaux dans notre prise de décision, car elle peut nous apporter que des échanges constructifs pour le développement de la forêt privée de notre territoire.

Martin Loiselle, ing. f.
Directeur

*Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
201, rue Claude Bilodeau, bur. 4, Lac-Échemin (Québec) G0R 1S0
Tél.: (418) 625-2100 Fax : (418) 625-2600
Adresse Internet : amvap@sogetel.net*